

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 323/2022

A la Société PARADIGMA LIMITED

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de réhabilitation de 30 km sur la voirie urbaine de la ville de Buta, conclu avec la Province du Bas-Uélé, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent septante-cinq mille huit cent soixante-deux (USD 775 862) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 5 431 (dollars américains cinq mille quatre cent trente un).

Fait à Kinshasa le 10/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général d.i